MINISTERE DU PLAN

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

(/ I S a S

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-:-Démocratie-:-Paix

83/I224 du 30/I2/I983

(I) DECRET N° _____/MP-CNSEE-DAF

Portant promotion au titre de l'année 1978 de Monsieur MAMOUNA Arnest, Ingénieur Statisticien Economiste des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (statistiques)

C N S E E

D F P

D G B

D C F

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 2/80 du 15-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution ;
Vu la Loi n° 15/83 du 2-6-83 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2037/FP du 22/12/58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires
Vu le Décret n° 62/257/FP du 3/11/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 45/61 du 3/2/62 susvisée ;
Vu le Décret n° 62/150/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires de la catégorie A 1 ;
Vu le Décret 63/210 du 22/11/63 portant Statut commun des cadres du Personnel Technique des Services de la Statistique ;
Vu le Décret n° 65/170 du 25/6/65 reglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 21/11/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/156/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret n° 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 80/636 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/015 du 26-1-81 du Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 81/192/FP-CNSEE-DAF du 9-4-81 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1978 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A I des Services Techniques (Statistique) ;

(D) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : Monsieur MAKOMA Ernest, Ingénieur Statisticien Economiste de 2° échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en service à Brazzaville est promu au 3° échelon de son grade au titre de l'année 1978 pour compter du 25-8-1979 ; N C C = Néant.

ARTICLE 2 : Le Présent Décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et du point de vue de la solde p/c du ....., sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Plan

Pierre MOUSSA

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU

Le Ministre du Travail et de la Préboyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DFP.....2
- DGB.....2
- DCF.....2
- SGF.....2
- DOSSIER DFP..6
- MINI-PLAN....2
- CNSEE.....4
- INTERESSE....2
- SGCM/BC.....2/25